

N° VILLE_2024DC199

OBJET : GYMNASSE DES ROSES - ETUDE TECHNIQUE ANCRAGE

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

CONSIDERANT le sinistre survenu au gymnase des Roses suite à des travaux d'ancrage de sols,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de demander une étude technique pour la réparation,

CONSIDERANT que le bureau d'études HAXOM, 3 Chemin du Jubin Bât 2 - 69570 DARDILLY, est habilité à effectuer cette étude,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accepter le devis de l'entreprise HAXOM, 3 Chemin du Jubin Bât 2 - 69570 DARDILLY pour la réalisation d'une étude.

ARTICLE 2 : Le montant total de la dépense est de 1 680,00€ TTC et sera imputé au Chapitre 20 Compte 2031 Fonction 321

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.